

L'Achiganois



MOT DU MAIRE

ACTIVITÉS
EXTÉRIEURES
HIVERNALES

LOISIRS ET
ÉVÉNEMENTS

ÉDITION HIVER 2019

MOT DU MAIRE

LES ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Certains d'entre vous savent que le conseil actuel a tenu, depuis son arrivée, des rencontres avec les citoyens et les organismes afin de recueillir leurs doléances et leurs attentes.

Également, le conseil municipal s'est réuni lors d'un lac-à-l'épaule au cours duquel, les membres ont partagé leur vision de ce qui devait être envisagé comme plan d'action pour les trois prochaines années.

L'orientation principale qui a été définie consiste à maintenir une municipalité amie de ses familles et de ses aînés, fière de son caractère dynamique, agricole, qui favorise l'implication de ses citoyens, ses organismes, ses entrepreneurs et commerçants, dans une perspective d'offrir au meilleur coût les services qui répondent à leurs besoins.

En conséquence, le conseil entend :

- Recentrer le fonctionnement de la Municipalité sur les besoins de la population. Lors des consultations, des citoyens et des organismes ont exprimé leur opinion relativement à la lourdeur administrative.
- Accroître la communication entre le conseil et la population, entre autres, par des rencontres de consultation.
- Réviser le site Internet de la Municipalité afin qu'il soit mis à jour et y intégrer l'ensemble des services offerts.
- Favoriser un développement résidentiel planifié et harmonieux sans nuire au caractère paisible, villageois et agricole, en tenant compte, dans l'analyse de chaque projet, de son impact sur la qualité de vie, entre autres, sur la circulation et la capacité des infrastructures existantes.

- Promouvoir un développement économique favorisant les entreprises commerciales et industrielles, créatrices d'emplois, et qui répondent aux besoins de la population et contribuent à l'achat local.



- Développer un véritable partenariat avec les organismes de la Municipalité afin de les soutenir et non les diriger. Un partenariat qui favorise une collaboration et un partage des attributions. D'ailleurs, à cet égard, le conseil a rencontré les responsables des organismes afin d'échanger sur ce qu'ils souhaitent et ce qu'ils attendent de la Municipalité.
- Pour la réalisation de projets, privilégier les services de base : l'eau potable, le traitement des eaux usées, la réhabilitation ou le remplacement des infrastructures désuètes, des projets ayant des retombées positives sur les revenus de la Municipalité et qui contribuent à diminuer le fardeau fiscal des citoyens.

Ainsi, le conseil municipal souhaite que ces perspectives soient établies en fonction d'une croissance saine et équilibrée au bénéfice des Achiganoises et Achiganois.

En terminant, les membres du conseil se joignent à moi et vous souhaitent une joyeuse période des Fêtes et que la Nouvelle Année vous apporte joie, bonheur et sérénité.

Yves Prud'Homme
Maire



Alain
Lafortune
District #1



Richard
Dubé
District #2



Sylvie
Lemire
District #3



Carole
Brisebois Vendette
District #4



Sébastien
Locat
District #5



Yvan
Rochon
District #6

BUDGET 2019

Le budget 2019 ainsi que le plan triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 a été adopté par le conseil municipal le 17 décembre dernier.

Un résumé du budget vous sera acheminé lors de l'envoi de la taxation annuelle 2019.

VERSEMENTS DE TAXES

Voici les dates à retenir relativement au paiement des taxes annuelles municipales :

Premier versement - 28 février 2019

Deuxième versement - 28 juin 2019

Troisième versement - 30 septembre 2019

Veuillez prendre note que vous pouvez également acquitter la totalité de la somme en un seul versement.

Il est de la responsabilité du propriétaire de faire parvenir son compte de taxes à son institution financière, si celle-ci est en charge du paiement dudit compte.

Pour connaître les modalités de paiement, consulter notre site Internet : www.sra.quebec

UNITÉ D'ÉVALUATION EN LIGNE

Ce guichet unique est disponible sur notre site Internet. Il est axé sur l'unité d'évaluation qui permet à toute clientèle d'obtenir de l'information sur le cadastre d'une propriété. Son utilisation est simple et uniforme et le contenu est en fonction du type d'utilisateur, qu'il soit citoyen ou professionnel œuvrant dans le domaine de l'immobilier.

Cet outil permet donc une grande souplesse et procure une autonomie aux usagers.

Information disponible :

- Avis d'évaluation
- Détail des taxes (pour professionnel seulement)
- Confirmation de taxes (pour professionnel seulement)

SITE INTERNET

Au cours des prochains mois, la Municipalité procédera à la refonte de son site Internet. Pendant cette période, il se peut que certaines informations contenues à l'intérieur des pages soient incomplètes ou erronées. Cette situation est temporaire et par conséquent, nous nous empressons de la régulariser. En outre, nous vous invitons à communiquer à la Mairie pour toute validation de renseignement.



CONTRÔLEUR CANIN



Le règlement municipal relatif au contrôle animalier établit un certain nombre de règles de conduite et de civisme qui assurent la quiétude, la sécurité des citoyens et la propreté de l'espace public. La Municipalité mandate annuellement une firme pour assurer l'application du règlement. Pour l'année 2019, c'est l'entreprise Le Berger Blanc Inc. qui effectuera la surveillance et le contrôle sur l'ensemble du territoire achiganois. Un représentant vous visitera au cours des prochains mois pour recenser vos animaux. La licence est obligatoire pour tous les chiens. Cette licence au coût de 26\$ est valide pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Vous pouvez également vous procurer la licence à la Mairie durant les heures d'ouverture.

AMATEURS DE PHOTOGRAPHIES

L'imagerie du site Internet municipal met en vedette nos couleurs locales! Les nombreuses photographies présentées font découvrir la beauté naturelle de la Municipalité.

Cette dernière invite les citoyens à faire parvenir, tout au long de l'année, des photographies de Saint-Roch-de-l'Achigan. Elles pourront être publiées sur le site Internet, dans un dépliant promotionnel ou à l'intérieur d'une prochaine édition du calendrier municipal.

Veuillez prendre note qu'en participant, vous cédez gratuitement à la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan les droits de reproduction et de diffusion et vous renoncez à toute réclamation s'y rattachant.



TRAVAUX EN VUE...PERMIS OBLIGATOIRE

Vous planifiez effectuer des travaux sur votre propriété? Sachez qu'il est nécessaire de consulter le Service de l'aménagement du territoire quelques semaines avant d'entreprendre vos projets. Ainsi, vous vous assurez de vous conformer aux exigences de la réglementation et obtenir les permis nécessaires. Le permis est valide uniquement lorsque ce dernier est signé par les deux parties et que les frais sont acquittés.

Et qu'arrive-t-il si vous négligez de vous conformer? Les conséquences peuvent varier de la simple amende à l'obligation de démolir la construction non conforme. Le permis vous assure que votre projet respecte les normes et surtout que vous pourrez en profiter en toute quiétude.



TERRAIN MAL ENTRETENU, BÂTIMENT NÉGLIGÉ

Chaque propriétaire doit maintenir son immeuble, sa construction, son local et son terrain en bon état. Il doit voir au quotidien, à la propreté de sa propriété. Il doit s'assurer entre autres que le revêtement du bâtiment ou de la construction, soit complété et propre. Tout terrain doit être sans déchet, détritus, débris, ferraille ou toute autre substance ou matière nuisible.

Les locataires ont également la responsabilité d'entretenir leur logement et de s'assurer d'éliminer les causes d'insalubrité qui sont sous leur contrôle.

Dans un cas d'insalubrité d'un immeuble locatif, sachez que le locataire et le propriétaire de l'immeuble peuvent recevoir une amende.

OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'OCCUPATION

Avant d'acheter ou louer un local, assurez-vous que vous pourrez y exercer votre activité. Vous devez obligatoirement vous procurer un certificat d'occupation auprès du Service de l'aménagement du territoire peu importe le type d'activité prévu. Par la suite, votre entreprise sera répertoriée au registre des entreprises affiché sur le site Internet de la Municipalité.

LES TOILETTES NE SONT PAS UNE POUBELLE!

La Municipalité vous rappelle l'importance de ne pas jeter de lingette humide, de serviette hygiénique, de tampon, de papier à main ou toute autre matière non biodégradable dans les toilettes. Ces déchets causent de sérieux préjudices au niveau du fonctionnement des usines de pompage et d'épuration: canalisation obstruée, pompe endommagée, refoulement, etc. Ces complications influent directement sur les coûts de gestion et d'entretien des équipements municipaux et ultimement sur votre compte de taxes.



FLEURONS DU QUÉBEC



La Municipalité est fière de vous informer qu'elle a adhéré aux Fleurons du Québec en 2018 et ce, pour une période de trois ans, soit pour les années 2018-2019-2020.

Le 15 novembre dernier, avait lieu le dévoilement officiel des résultats de classification afin de déterminer le nombre de fleurons. Au total, 116 municipalités ont été évaluées au cours de l'année 2018 et seulement 24 ont obtenu un fleuron supplémentaire.

La Municipalité a augmenté de façon considérable son pointage, atteignant ainsi un 4^e fleuron. Ce résultat est le fruit de l'effort soutenu depuis plusieurs années.

Nous tenons à remercier l'ensemble de la population achiganoise pour sa participation à embellir notre milieu de vie.



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Surveillez votre prochain Achiganois pour connaître les informations relatives à la vidange des installations septiques pour l'année 2019.

En cas d'urgence nécessitant une vidange, veuillez communiquer à la Municipalité afin de nous informer de votre situation. Ainsi, la personne responsable sera en mesure de vous fournir plus de détails concernant l'historique de votre installation et vous informer des frais qui pourraient s'appliquer en fonction de votre situation.

En dehors des heures d'ouverture de la Mairie, veuillez communiquer directement avec ABC Environnement au 450 754-4033 ou 1 800 363-6413.

SAVIEZ-VOUS QUE ...

Toute installation septique sera à remplacer puisque celle-ci possède une durée de vie limitée. Cependant, certains gestes peuvent être posés afin de prolonger le bon fonctionnement de l'installation.

En voici quelques-uns :

- Éviter de jeter dans vos toilettes et lavabos, des produits tels que peinture, produit toxique ou inflammable, produit pour déboucher les conduits, médicament, litière à chat, nourriture, mégot de cigarette, journaux, essuie-tout, serviette hygiénique, couche, tissu et cheveux
- Ne jamais circuler sur l'installation avec un véhicule
- Éviter d'ériger une construction sur l'installation septique ou à proximité de celle-ci
- Ne planter aucuns végétaux ayant de grandes racines sur l'installation septique ou à proximité de celle-ci

PROGRAMME ÉCOPRÊT POUR LA CONSTRUCTION OU LE REMPLACEMENT DE VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE

Malheureusement, certaines propriétés ne possèdent pas d'installation septique ou sont pourvues d'installation non conforme. Cette situation illégale est un danger pour la santé publique et pour l'environnement et les propriétaires sont sujets à des amendes sévères. C'est pourquoi la Municipalité a mis sur pied le programme Écoprêt. Le but de ce programme est de fournir à certains propriétaires d'immeuble résidentiel une aide financière remboursable sur une période de quinze ans à même le compte de taxes pour la construction d'une installation septique ou le remplacement d'une installation septique désuète ou défaillante.

Afin de profiter de cette aide financière pour effectuer vos travaux cette année, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire.

SUBVENTIONS RELATIVES AU SECTEUR VISÉ PAR LE PIIA

Programme d'aide à l'élaboration d'esquisse

Un montant maximum de 1 000\$ est alloué par immeuble

Programme d'aide à la restauration de bâtiment

Subvention pour travaux de rénovation ou restauration sur la façade principale, face latérale ou arrière apparente de la rue

Un montant maximum de 4 000\$ est alloué par immeuble

Information : www.sra.quebec



A conserver

Choisissons ensemble notre avenir!

Guide de tri des matières

Votre **engagement**
pour **l'environnement**



Matières recyclables
(bac bleu)



Matières organiques
(bac brun)



RDD
résidus domestiques dangereux
(collecte spéciale)



Ordures ménagères
(poubelle)



RAPPEL



COLLECTE D'ENCOMBRANTS

Toute matière admissible à un ou plusieurs autres types de collecte (matières recyclables, déchets, matières organiques ou résidus verts) ne doit pas se retrouver dans la collecte des encombrants. La collecte d'encombrants permet aux citoyens de se débarrasser de leurs déchets volumineux trop imposants pour être déposés dans les bacs roulants à déchets.

ACCEPTÉ

- Électroménagers exempts de gaz réfrigérants
- Meubles et mobiliers non défaits (ex. : table, chaise, fauteuil, divan, étagère, etc.)
- Appareils électriques qui excèdent 1 mètre de longueur ou qui pèsent plus de 25 kg
- Tapis roulés et attachés solidement (section maximale de 5 pieds)
- Matelas et sommiers
- Appareils et articles domestiques (ex. : toilette, chauffe-eau, baignoire, évier, etc.)
- Articles saisonniers volumineux (ex. : toile de piscine)



REFUSÉ

- ❌ Bacs roulants (bleu et brun), sacs et poubelles en vrac
- ❌ Matériaux de construction et pièces/composantes provenant de travaux de construction rénovation et démolition (ex. : planchers, cadrages, fenêtres, portes, gypse, bois, béton, etc.)
- ❌ Appareils électroniques acceptés par l'ARPE (ex. : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, etc.)
- ❌ Résidus domestiques dangereux (RDD)
- ❌ Objets de petite taille et pesant moins de 25 kg
- ❌ Meubles en pièces ou en morceaux
- ❌ Objets tranchants et/ou pointus
- ❌ Boîtes de carton
- ❌ Branches, tronc et billots de bois



Note : (1) Ne rien laisser en bordure de rue ou à proximité qui ne devrait être ramassé par les employés de collecte. Tout objet aux abords de la rue pourrait être perçu comme étant une matière résiduelle, le tout au risque du citoyen. (2) Afin de faciliter les collectes, il est recommandé de mettre les encombrants d'un côté de l'entrée et les bacs roulants de l'autre

Des questions? 1 800 781-8111, poste 228 | www.ebiq.com

Collecte des matières encombrantes

La prochaine collecte sera effectuée le 23 avril 2019.

** IMPORTANT **

La collecte de matières recyclables prévue pour le 25 décembre 2018 sera déplacée au vendredi 28 décembre 2018.

La collecte de matières résiduelles prévue pour le 1^{er} janvier 2019 sera déplacée au vendredi 4 janvier 2019.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES

- Plus de 2 000\$ d'économie par enfant
- Aucun arbre utilisé pour la fabrication
- Feuilletts biodégradables qui facilitent le nettoyage
- Aucune substance chimique pouvant irriter la peau
- Réutilisables pour un deuxième enfant

SUBVENTION

100\$

PAR ENFANT

Information
www.sra.quebec



INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET ENLÈVEMENT DE LA NEIGE



Interdiction de stationner dans les rues

Le stationnement de nuit est interdit sur l'ensemble du réseau routier achiganois et ce, du **1^{er} novembre au 15 avril inclusivement**, tous les jours de la semaine entre 23h00 et 7h00.

Également, il est défendu de mettre ou de déposer de la neige sur la voie publique et sur les trottoirs, sous peine d'amende, car cette action peut occasionner des accidents ou retarder indûment le déblaiement de celles-ci.

Il est également défendu de déposer de la neige provenant du déblaiement de toute entrée charretière ou autre dans les fossés et cours d'eau, sous peine d'amende, car ceci peut nuire au bon écoulement de l'eau lors de la fonte des neiges.

Il est aussi défendu, près d'une borne d'incendie, de déposer de la neige ou tout autre objet qui gênerait son utilisation.

Afin de procéder à l'enlèvement de la neige, la Municipalité installe de façon temporaire, des enseignes ou panneaux interdisant aux automobilistes de stationner. Soyez donc informés que lorsque les enseignes ou panneaux sont installés, tout véhicule peut être remorqué aux frais du propriétaire.

Protégeons nos gazons et les bordures

Dans le but de protéger les gazons, les trottoirs ou bordures, la Municipalité demande à tout propriétaire de baliser tout obstacle lui appartenant qui pourrait s'avérer dangereux ou nuire à l'équipement servant au déblaiement de la neige à l'aide de poteaux identifiés à cet effet. Ces poteaux doivent présenter une hauteur suffisante, 1,5 mètre hors sol, afin d'éviter qu'un enfant se blesse en y trébuchant ou autrement.

ABRI TEMPORAIRE

L'abri temporaire est autorisé à compter du 15 octobre de chaque année jusqu'au 15 avril de l'année suivante. Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire.

L'abri doit être installé à une distance minimale de 2 mètres du trottoir ou de la bordure de la chaussée ou de la limite extérieure d'un fossé. Dans le cas d'un terrain de coin, l'abri ne doit jamais être situé dans le triangle de visibilité fixé à 7,5 mètres du point de rencontre des lignes de rue bordant le terrain où il se situe.

La Municipalité ne se tient pas responsable de tout dommage causé à un abri temporaire par sa machinerie et ses employés au cours de travaux d'entretien des voies publiques si ledit abri n'est pas implanté conformément à la réglementation municipale.

DISPOSITION DES BACS ROULANTS EN PÉRIODE HIVERNALE

Afin de faciliter le déneigement des voies publiques et la collecte des matières résiduelles, nous demandons à tout citoyen de placer les bacs en bordure de rue **à l'intérieur de l'entrée privée** afin de minimiser les bris de ces contenants par l'entrepreneur affecté au déneigement. Tout citoyen doit obligatoirement déblayer son ou ses bacs après une tempête. **A défaut, de se conformer, les bacs seront maintenus sans collecte.**



SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – SECTEUR URBAIN



150\$ SUBVENTIONS POUR LES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

45\$ SUBVENTIONS POUR LES POMMEAUX DE DOUCHE À FAIBLE DÉBIT

Subvention pour le remplacement d'une toilette à débit régulier par une toilette à faible débit **RECEVEZ 150\$**

Subvention pour le remplacement d'un pommeau de douche à débit régulier par un pommeau de douche à faible débit **RECEVEZ 50% de votre achat jusqu'à concurrence de 45\$**

Valide jusqu'au 31 décembre 2017 ou jusqu'à l'épuisement du budget alloué

Information: www.sra.quebec



embarquelanaudiere.ca

Le covoiturage et le transport collectif : une simple habitude qui rapporte!

Offrez ou réservez du covoiturage pour toute raison, pour n'importe quel moment de la journée et pour tout endroit en Amérique du Nord en visitant le site EmbarqueLanaudiere.ca. Il suffit de remplir une courte inscription et vous profiterez des avantages suivants :

- Économie d'argent pour le conducteur et ses passagers
- Économie de temps avec les voies rapides et la diminution du trafic
- Places réservées dans les stationnements incitatifs
- Protection de l'environnement en réduisant les gaz à effets de serre et autres polluants émis par la voiture
- Diminution du stress et temps libre pour vaquer à d'autres occupations

La carte interactive sur Embarquelanaudiere.ca contient tout le transport collectif de la région. Vous pouvez trouver les informations notamment sur les autobus ou le taxibus offert par votre MRC!



Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a le plaisir de vous informer qu'il a réalisé, conjointement avec l'Institut du Nouveau Monde (INM), une publication à l'intention des citoyens intitulé : **Vie municipale : comme citoyen, je m'informe et je m'implique**

En effet, comme vous le savez, cette nouvelle loi a établi une vision renouvelée des relations entre le Québec et les municipalités, en privilégiant notamment une plus grande reddition de comptes aux citoyens plutôt qu'au gouvernement. De plus, elle traduit la volonté d'accroître l'autonomie des municipalités, de lever des entraves à l'exercice de leurs compétences et de renforcer la participation citoyenne à la prise de décision locale.

C'est dans ce contexte que cet outil a été développé pour les citoyens qui désirent mieux comprendre les modifications apportées avec l'adoption de cette loi et le rôle qu'ils sont désormais appelés à jouer auprès de leur municipalité.





Mot du préfet-suppléant

Chers Montcalmoises et Montcalmois,

La saison des Fêtes arrive à grands pas et nous avons le privilège de pouvoir compter sur une multitude de marchés de Noël sur notre territoire afin d'effectuer nos emplettes et ainsi encourager l'achat local. Je vous invite d'ailleurs à vous abonner aux pages municipales de la MRC de Montcalm afin d'en connaître les dates et emplacements.

Également, je suis fier d'annoncer que notre Service de transports présente une augmentation marquée de 123% de son achalandage cette année, et ce, plus précisément sur le circuit 37. Le Service de transports vous offre une panoplie d'options à coût modique pour faciliter vos déplacements. Je vous invite à consulter notre site Internet pour plus de détails.

En terminant, je vous incite à la prudence sur les routes car en période hivernale, les conditions météorologiques sont propices aux incidents et accidents.

Salutations,

Patrick Massé

Préfet-suppléant MRC de Montcalm



HORAIRE		
JOUR	PLAGE HORAIRE	ENDROIT
Dimanche	10h15 à 12h15	Complexe JC Perreault
Lundi	11h45 à 12h45	Complexe JC Perreault
Lundi	14h à 15h	Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides
Mardi	10h à midi	Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides
Mardi	11h45 à 12h45	Complexe JC Perreault
Mercredi	18h15 à 19h15	Complexe JC Perreault
Jeudi	10h à midi	Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides
Jeudi	11h45 à 13h15	Complexe JC Perreault
Vendredi	14h30 à 16h30	Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides
Vendredi	19h15 à 20h45	Complexe JC Perreault
Samedi	15h45 à 17h45	Complexe JC Perreault

Le Centre Sportif
Saint-Lin-Laurentides
490, rue St-Isidore
Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 2V1
Tél. : 450 439-2411

Complexe JC Perreault
620, rue J. Oswald Forest
Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K 3H0
Tél. : 450 588-4888
complexejcperreault.com

Veillez noter les exceptions suivantes au Complexe **JC Perreault**

HORAIRE MODIFIÉ : 8 décembre 2018 : 16 h à 18 h

AUCUN PATINAGE LIBRE AUX DATES SUIVANTES :

- Vendredi 21 septembre 2018
- Samedi 20 octobre 2018
- Vendredi 9 novembre 2018
- Samedi 10 novembre 2018
- Samedi 17 novembre 2018
- Vendredi 30 novembre 2018
- Lundi 24 décembre 2018
- Mardi 25 décembre 2018
- Lundi 31 décembre 2018
- Mardi 1^{er} janvier 2019
- Vendredi 11 janvier 2019
- Vendredi 25 janvier 2019
- Samedi 26 janvier 2019

Si vous souhaitez être informés des changements à l'horaire ou des annulations par courriel, n'hésitez pas à transmettre votre adresse courriel à : billetterie@complexejcperreault.com, en spécifiant que vous souhaitez recevoir l'horaire toutes les semaines. Pour information : 450.588.4888 poste 210

PERSONNEL ÉLECTORAL

Au cours des prochains mois, aura lieu l'élection partielle au poste de préfet de la MRC de Montcalm.

La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan est à la recherche de personnes pour agir à titre de personnel électoral (commission de révision, préposé à l'information et au maintien de l'ordre, scrutateur, secrétaire, vérificateur, etc.). La période électorale intense d'activités se déroulera en février 2019 pour se terminer le jour du scrutin, le 10 mars 2019.

Pour tout intéressé, veuillez communiquer avec Madame Christiane Loranger au 450 588-2326 poste 7970 ou par messagerie à mairie@sra.quebec

Nicole Renaud, présidente d'élection

MRC de Montcalm
1540, rue Albert, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0
Tél. : 450 831-2182 – Sans frais : 1 888 242-2412
Télec. : 450 831-2647
Courriel : info@mrcmontcalm.com – www.mrcmontcalm.com

LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

Activités extérieures hivernales

Patinoire à bandes

Située au parc de L'Eschaillon, une patinoire à bandes est disponible afin de permettre aux adolescents et adultes d'y pratiquer des sports d'équipe. Une roulotte pour chauffer les patins et des installations sanitaires extérieures sont aménagées tout au long de la saison. Ces infrastructures sont érigées à proximité des terrains de tennis et accessibles par la rue Vézina.

Patinoire sans bande

Située au parc de la Marelle, une patinoire sans bande est aménagée pour les adeptes du patinage libre. Le chalet de pétanque, situé à proximité, offre chaleur et confort aux utilisateurs afin que ceux-ci puissent chauffer leurs patins. Ce chalet possédant des installations sanitaires est ouvert au public tout au long de la saison. Le stationnement du parc est déneigé et accessible aux automobilistes.

Sentier de glace

Un sentier de glace est aménagé dans les parcs de L'Eschaillon et de la Marelle. Il offre un parcours paisible et agréable afin de patiner en toute quiétude.

Glissade hivernale

Située au parc de L'Eschaillon, une glissade hivernale à trois versants est aménagée pour permettre aux jeunes et moins jeunes de profiter des plaisirs d'hiver. Apportez vos tapis à neige, luges, traîneaux, soucoupes, tubes, pour s'amuser en famille.

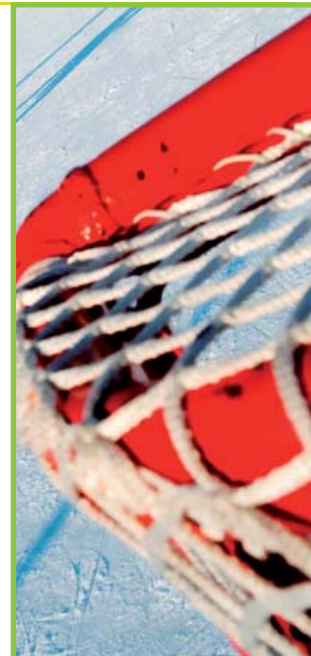
Horaire des patinoires et du sentier de glace

Lundi au Vendredi - 15h00 à 22h00
Samedi et Dimanche - 10h00 à 22h00
Jours de congé scolaire - 10h00 à 22h00

Sentiers de ski de fond et raquette

Au cœur de la nature achiganoise, les Skis Fonneux vous proposent douze kilomètres de sentiers aménagés, répartis sur cinq pistes ainsi qu'un relais chauffé. Bienvenue aux adeptes de ski de fond et raquette.

Un stationnement est disponible près de l'usine de traitement des eaux située au 263, rue Armand-Majeau Sud dans le parc industriel.



OFFREZ DES BILLETS DE SPECTACLE POUR NOËL!

JCP Complexe JCPerreault



11 JANVIER 2019 | 20H

VÉRONIC DICAIRE 3
NOUVEAU SPECTACLE

BILLETS À PARTIR DE : 47⁸⁴\$
(TAXES ET FRAIS DE SERVICES EN SUS)



10 MARS 2019 | 19H30

CHRISTOPHE MAÉ
SUR LES ROUTES DU QUÉBEC

BILLETS : 60\$
(TAXES ET FRAIS DE SERVICES EN SUS)



26 MAI 2019 | 19H30

FOREVER GENTLEMEN
GAROU, CORNEILLE ET ROCH VOISINE

BILLETS À PARTIR DE : 67⁴¹\$
(TAXES ET FRAIS DE SERVICES EN SUS)



620, J. OSWALD FOREST
ST-ROCH-DE-L'ACHIGAN QC
ACCÈS VIA L'AUTOROUTE 25 NORD

BILLETTERIE
450 588-4888
COMPLEXEJCP.COM

BIBLIOTHÈQUE

La lecture est primordiale dans la vie, c'est une évidence. Mais la lecture est plus qu'un moyen de communication, c'est une source de divertissement, d'apprentissage et d'évasion. La lecture est aussi un élément majeur de la réussite scolaire. Pour donner le goût de la lecture à nos enfants et les aider dans leur apprentissage, la Bibliothèque propose des activités dans le cadre du Programme ÉLÉ, Programme d'éveil à la lecture et à l'écriture.

Venez donc découvrir de nouveaux titres jeunesse et adulte ainsi que des livres audio. Vous avez aussi accès gratuitement, grâce à votre numéro d'usager et votre NIP, aux livres numériques du Réseau BIBLIO CQLM.

L'abonnement à la Bibliothèque municipale est gratuit. Vous devez cependant fournir une preuve de résidence avec photo et adresse. Le bail n'est pas accepté.

Heure du conte

L'heure du conte, un cachet imaginaire. Une activité où l'enfant se laisse porter par le rêve dans l'univers magique des récits et des histoires racontés. Suivie d'animation et atelier de bricolage, l'heure du conte mène à la découverte et au plaisir de la lecture.

- Samedi, le 9 février 2019
- Samedi, le 9 mars 2019
- Samedi, le 13 avril 2019

Club de lecture :

- Mardi, le 8 janvier 2019
- Mardi, le 5 février 2019
- Mardi, le 5 mars 2019
- Mardi, le 2 avril 2019

Fermeture pour la période des Fêtes :

Votre Bibliothèque fera relâche du 20 décembre au 4 janvier inclusivement.

ATELIERS
LA BRIGADE DES P'TITS EXPLORATEURS

16 ATELIERS
GRATUIT !

**EMBARQUE DANS L'AVENTURE...
EN COMPAGNIE DE NANCY**

Ateliers amusants regroupant histoires, chansons et jeux pour stimuler le plaisir de lire...

Ateliers Parent-Enfant 2-5 ans
16 Ateliers de deux heures à toutes les deux semaines.

INFORMATIONS:
Vous désirez plus d'information ou vous inscrire avec votre enfant...
Contactez la bibliothèque de Saint-Roch de l'Achigan soit:
par téléphone au (450) 588-5838 poste 7980,
par courriel au biblio109@reseaubibliocqlm.qc.ca
ou en personne pendant les heures d'ouvertures de la bibliothèque.

HOP montcalm
pour le développement
de la lecture!

Logos: Bibliothèque de Saint-Roch de l'Achigan, SCIMÉ-Julienne, and other community partners.

Et si on osait...
bénévoler!

Semaine de l'action bénévole 45^e édition
Du 7 au 13 avril 2019



PROGRAMMATION DES LOISIRS

**Veillez prendre note que les inscriptions
doivent s'effectuer auprès des responsables
de chaque activité**

SPORTS D'ÉQUIPE

BADMINTON LIBRE

Début : 7 janvier 2019
Fin : 2 mai 2019
Horaire : Lundi - 18h30 à 22h00
Jeudi - 20h00 à 22h00
Coût : Gratuit
Clientèle : Générale
Lieu : Palestre 1
École Secondaire de l'Achigan
Info : Guy Lafortune - 450 588-2731
lessportifs@hotmail.com

SOCCER

ENTRAÎNEMENT ET PERFECTIONNEMENT

Début : 8 janvier 2019
Fin : 30 avril 2019
Horaire : Mardi - 18h30 à 20h30
Coût : 130\$ / membre
Clientèle : Membres du Club de Soccer d'âge primaire
Lieu : Gymnase
École Primaire Notre-Dame
Info : Josianne Chayer - 514 796-2732
info@soccersra.com

VOLLEYBALL LIBRE

Début : 8 janvier 2019
Fin : 30 avril 2019
Horaire : Mardi - 20h00 à 22h00
Coût : Gratuit
Clientèle : 16 ans et plus
Lieu : Palestre 1
École Secondaire de l'Achigan
Info : FB / Volleyball St-Roch de L'Achigan

SPORTS INDIVIDUELS

ARCHERS ACHIGANOIS - TIR À L'ARC

Début : 7 janvier 2019
Fin : 2 mai 2019
Horaire : Lundi - 18h30 à 22h00
Jeudi - 20h00 à 22h00
Coût : 40\$ / session (membre résident)
50\$ / session (membre non-résident)
20\$ / carte d'assurance annuelle
Clientèle : 10 ans et plus
Lieu : Gymnase Double
École Secondaire de l'Achigan
Info : Michel Beauchamp - 514 898-3902
lesrealisationsmb@gmail.com

COURS DE GOLF

Début : 13 mars 2019
Fin : 17 avril 2019
Horaire : Mercredi - 18h30 à 20h30
Coût : 90\$ / 6 cours (enfant 17 ans et moins)
120\$ / 6 cours (adulte)
110\$ / 6 cours (60 ans et plus)
Clientèle : 10 ans et plus
Lieu : Palestre 1
École Secondaire de l'Achigan
Info : Martin Chabot - 450 756-9421
chab50@hotmail.com

KARATÉ

Début : 11 janvier 2019
Fin : 4 mai 2019
Horaire : Lun, Mer, Ven - 19h00 à 21h00
Samedi - 9h00 à 12h00
Coût : 150\$ / 16 semaines
Clientèle : Générale
Lieu : Gymnase
École Primaire Notre-Dame
Info : Joël Gariépy - 514 262-4839
www.karatestroch.com

ACTIVITÉS DE MISE EN FORME

CARDIO-TRAÎNEAU

Début : 16 janvier 2019
Fin : 20 mars 2019
Horaire : Mercredi - 14h00 à 15h00
Coût : 80\$ / 10 semaines
Clientèle : Femmes enceintes ou Nouvelles mamans (minimum 8 semaines postnatales)
Lieu : Parc de L'Eschaillon
Stationnement du parc
Info : Marjolaine Laporte - 438 396-2610
marjolaine.laporte@cardiopleinair.ca
www.cardiopleinair.ca

CARDIO-BOOTCAMP

Début : 14 janvier 2019
Fin : 18 mars 2019
Horaire : Lundi - 19h00 à 20h00
Coût : 100\$ / 10 semaines
Clientèle : Active et en forme
Lieu : Parc Industriel - coin rue Armand-Majeau S. et chemin de Frontière
Info : Marjolaine Laporte - 438 396-2610
marjolaine.laporte@cardiopleinair.ca
www.cardiopleinair.ca

CIRCUIT CARDIO

Début : 7 janvier 2019
Fin : 4 avril 2019
Horaire : Lundi et Jeudi - 19h30 à 20h30
Coût : 120\$ / 1 x Semaine (12 semaines)
210\$ / 2 x Semaine (12 semaines)
Clientèle : Générale
Lieu : Lundi - Palestre 2
École Secondaire de l'Achigan
Jeudi - Gymnase
École Primaire Notre-Dame
Info : Stéphanie Roy - 514 208-4242
stephroy29@hotmail.com

TAI-CHI-CHUAN

Début : 16 janvier 2019
Fin : 3 avril 2019
Horaire : Mercredi - 19h00 à 20h00
Coût : 120\$ / 12 semaines
Clientèle : 16 ans et plus
Lieu : Salle des Comités
Info : Alain Hébert - 450 588-0351
alainterieur@videotron.ca

ZUMBA

Début : 9 janvier 2019
Fin : 1^{er} mai 2019
Horaire : Mercredi - 19h30 à 20h30
Samedi - 10h30 à 11h30
Coût : 135\$ / 1 x Semaine (15 semaines)
240\$ / 2 x Semaine (15 semaines)
Clientèle : Générale
Lieu : Nouveau Gymnase
École Primaire Notre-Dame
Info : Valérie Daoust - 514 980-5257
valerie120483@gmail.com

COURS DE DANSE

AMITIÉ, MUSIQUE ET DANSE

Début : 7 janvier 2019
Fin : 18 juin 2019
Horaire : Débutant
Lundi - 9h30 à 10h30 / 19h00 à 21h00
Intermédiaire
Lundi - 10h30 à 11h30 / 13h30 à 15h30
Intermédiaire-Avancé
Mardi - 19h00 à 21h00
Clientèle : Générale
Lieu : Sous-Sol de l'Église
Info : Agnès Mercier Henri - 450 588-6500

SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES 2018

Le 20 octobre dernier a eu lieu la grande soirée reconnaissance des bénévoles organisée par la Municipalité sous la thématique **LE BÉNÉVOLAT...LA GRATUITÉ DU CŒUR**. Plusieurs moments d'émotions ont été vécus lors de cette soirée et tout s'est déroulé avec grand succès. De chaleureux remerciements ont été exprimés à tous les bénévoles et leur engagement fut souligné de manière à récompenser leurs qualités de cœur. Voici les titulaires pour l'année 2018.

Dans la catégorie « Arts et Culture » :

- Madame Agnès Mercier Henri (Amitié, Musique et Danse)
- Monsieur Marcel Lavallée (ACAA)
- Madame Ghislaine Rivest (Cercle de Fermières)
- Monsieur Laurier Dugas (Société d'histoire)
- Madame Isabelle Brunet (Les Voix de l'Achigan)

Le prix bénévole de l'année 2018 dans la catégorie « Arts et Culture » fut décerné à :

Madame Ghislaine Rivest du Cercle de Fermières

Dans la catégorie « Comités Municipaux » :

- Monsieur Mario Huot (Comité des loisirs et organismes)
- Monsieur Miguel Lévesque-Vendette (Comité SRA en fête)

Le prix bénévole de l'année 2018 dans la catégorie « Comités Municipaux » fut décerné à :

Monsieur Mario Huot du Comité des loisirs et organismes

Dans la catégorie « Communautaire » :

- Madame Gisèle Henri (Club de l'Âge d'Or)
- Monsieur Lucien Chayer (Club Optimiste)
- Madame Cathy Rivest (Comptoir Mini-Budget)
- Madame Lise St-Onge (La Fabrique)
- Madame Aline Renaud (Groupe Entraide et Amitié)
- Madame Ginette Lord (Maison des Jeunes D.O. Ados)

Le prix bénévole de l'année 2018 dans la catégorie « Communautaire » fut décerné à :

Madame Cathy Rivest du Comptoir Mini-Budget

Dans la catégorie « Sports » :

- Monsieur Claude Moisan (Les Amis de la Pétanque)
- Madame Josianne Chayer (Club de Soccer)

Le prix bénévole de l'année 2018 dans la catégorie « Sports » fut décerné à :

Madame Josianne Chayer du Club de Soccer

Dans la catégorie « Jeune Relève » :

- Mademoiselle Marianne Lord (Maison des Jeunes D.O. Ados)

Le prix bénévole de l'année 2018 dans la catégorie « Jeune Relève » fut décerné à :

Mademoiselle Marianne Lord de la Maison des Jeunes D.O. Ados

Le prix bénévole de l'année 2018 de la Municipalité de Saint Roch de l'Achigan fut décerné à :

Monsieur Laurier Dugas de la Société d'histoire, pour sa mémoire fidèle aux événements du passé. Au cours des dernières années, ses qualités et ses talents ont été mis au profit de la population achiganoise toujours dans le but de promouvoir l'histoire du milieu, la généalogie et la protection du patrimoine.

Félicitations à tous nos bénévoles !

INSCRIPTION CAMP DE JOUR 2019

1^{er} AU 26 AVRIL 2019

PLACES LIMITÉES

En ligne (24h/24) : www.sra.quebec

À la Mairie :

Lundi au Jeudi - 9h00 à 12h15 et 13h00 à 16h30

Vendredi - 8h30 à 12h00



LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

HOMMAGE À MONSIEUR ALBERT LEFEBVRE

Devenue une tradition au fil des ans lors de cette soirée, la Municipalité a rendu hommage à une personne qui a su marquer le développement de notre collectivité.

Certaines personnes laissent une trace indélébile de leur passage et marquent le cœur des gens, de par leurs initiatives et leurs actions. C'est ce que Monsieur Albert Lefebvre a accompli durant plusieurs années.

Albert Lefebvre, a été le représentant de nombreuses années d'actions bénévoles qui ont débordé d'engagements essentiels à la pérennité des organismes municipaux.

Ayant œuvré auprès de plusieurs organisations, soit le Cercle de Fermières en accompagnant sa dame, le Club de l'Âge d'Or, le Club Optimiste et les Jeux du 3^e âge pour ne nommer que celles-ci, les membres ont rapidement découvert en lui, un homme à tout faire, habile, adroit, ayant le sens pratique pour bricoler et réparer tout article déficient ou désuet. Aux yeux de ses compagnes et compagnons, sa coopération volontaire, son dynamisme et sa motivation étaient une source presque inépuisable. Il a fait partie des bâtisseurs actifs de l'environnement communautaire, sportif et culturel de Saint Roch de l'Achigan.

Au nom de la population achiganoise, nous tenons à remercier cet homme dévoué et passionné qui a su incarner parfaitement l'image de qui sont les gens de cœur d'ici, nos bénévoles.

Merci Albert!



Atelier « Amis-Mots » (18 mois-5 ans)

Ateliers parent/enfant, pour les 18 mois à 5 ans, axés sur la stimulation du langage et sur le développement d'habiletés sociales. (En partenariat avec Hop Montcalm)



Salle des comités, Saint-Roch-de-l'Achigan

En continu (octobre à juin)

Lundi

9h00 à 10h30

GRATUIT

Possibilité de transport.



Pour inscription : Nathalie Jean
Association Carrefour Famille Montcalm
450 439-2669 / 1 877 439-2669



Tu as envie de participer à un projet créatif
Tu cherches une façon de t'exprimer

Raconte-Arts est un projet pour toi!

Initiation à différentes formes d'arts telles que :

- la photographie
- la peinture
- l'écriture
- la musique
- la danse
- et bien plus encore!

Perfectionnement en français et en informatique

Participation à une œuvre collective

Accompagnement personnalisé

Critères :

- Avoir entre 18 et 35 ans
- Habiter dans la MRC de Montcalm
- Ne pas être inscrit dans un établissement scolaire

Tu réponds aux critères
Contacte Justine Beaudoin
1 888 831-3980 poste 17 ou 450 831-3980 poste 17
justinebeaudoin@cjemontcalm.qc.ca



LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

CONCOURS

WIXX TON FORT EN FAMILLE

LES INSCRIPTIONS DOIVENT ÊTRE
EFFECTUÉES DU 10 DÉCEMBRE 2018
AU 11 JANVIER 2019 VIA SPORT-PLUS

Les consignes :

- * Fort visible de la voie publique
- * Hauteur minimale de 1 mètre
- * Doit être sécuritaire
- * Doit posséder un minimum de 3 côtés
- * Doit être construit en partie de neige ou de glace
- * Un seul fort par résidence

**PLUSIEURS PRIX
À GAGNER**

INSCRIS TA FAMILLE!

Le Comité des loisirs et organismes agira à titre de juge
du concours. Il visitera les familles inscrites les 19 et 20
janvier 2019. Alors, amusez-vous !

INFORMATION :

450 588-2326 POSTE 7961
LOISIR@SRA.QUEBEC
WWW.SRA.QUEBEC




Ateliers
2018-2019

Inscrivez-vous maintenant,
les places sont limitées!

Mardi le 5 février 2019 19h à 21h

BIEN MANGER, SANS COMPROMIS

Invitée : Hélène Pomerleau,
technicienne en diététique
12\$ / personne

Mardi le 12 mars 2019 19h à 21h

BIEN MANGER ME TIENT À COEUR

Invitée: Hélène Pomerleau,
technicienne en diététique
12\$ / personne

Jeudi le 11 avril 2019 18h30 à 21h30

DÉGUSTATION DE VIN, COMPRENDRE L'UNIVERS DES VINS

Invité: Jean-francois Giraud, sommelier
55\$ / personne

INSCRIPTIONS & INFORMATIONS

Marie-Josée - bureau @ebenisteriepomerleau.com
450 588-3929



SALLE DE MONTRE

500, rang Rivière Sud,
St-Roch-de l'Achigan,
Qc J0K 3H0

ebenisteriepomerleau.com

CINÉMA DE LA RELÂCHE



JEUDI, 7 mars 2019

10h00

**École secondaire
de l'Achigan
(auditorium)**

Brevages et gâteries sur place

ENTRÉE GRATUITE POUR TOUS!

Information : www.sra.quebec

AMITIÉ, MUSIQUE ET DANSE

ACTIVITÉS À VENIR

Soirée dansante

Samedi, le 12 janvier 2019

Samedi, le 9 mars 2019

Samedi, le 13 avril 2019

Au Sous-Sol de l'Église

Dîner familial 25^e anniversaire

Dimanche, le 20 janvier 2019

Au Sous-Sol de l'Église

Souper dansant Saint-Valentin

Samedi, le 9 février 2019

Au Sous-Sol de l'Église

Information : Agnès Mercier Henri - 450 588-6500

ASSOCIATION BASEBALL MINEUR

Les inscriptions au Baseball Mineur pour la saison 2019 débiteront prochainement. Pour connaître les détails, vous pouvez communiquer avec le responsable par téléphone ou par courriel à l'adresse suivante : abmsra2018@gmail.com

Information : Eric Charette - 450 588-0328

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Le Club de l'Âge d'Or reprendra ses activités jeudi, le 10 janvier 2019 au Sous-Sol de l'Église de Saint Roch-de-l'Achigan.

Joignez-vous à notre Club ! Invitation lancée à toute personne âgée de 50 ans et plus, désirant parfaire son cercle d'amis et bonifier son sentiment d'appartenance.

ACTIVITÉS À VENIR

Dîner Saint-Valentin

Jeudi, le 7 février 2019 à 11h30

Au Sous-Sol de l'Église

Cabane à sucre

Jeudi, le 11 avril 2019

Au Sentier de l'Érable

Information : Denise Mailhot - 450 588-0518

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE



Centre de prévention
du suicide de Lanaudière

La prévention à la portée de tous!

Semaine de la prévention du suicide du 3 au 9 février 2019
Vous pensez au suicide? Vous êtes inquiet pour un proche?
Vous avez perdu quelqu'un par suicide?

Ne restez pas seul. Le Centre de prévention du suicide de Lanaudière est là pour vous soutenir 24/7

1 866 APPELLE (1 866 277-3553)

www.cps-lanaudiere.org

CERCLE DE FERMIÈRES

Le Cercle de Fermières reprendra ses activités mardi, le 8 janvier 2019 au Sous-Sol de l'Église de Saint Roch-de-l'Achigan.

ACTIVITÉ À VENIR

Souper spaghetti

Le souper spaghetti aura lieu au Sous-Sol de l'Église samedi, le 23 février 2019 à 18h00. Celui-ci sera servi par la cuisine de Jack. Il y aura un encan chinois ainsi que plusieurs prix de présence. Les billets seront en vente au coût de 20\$.

Information : Louise Dumont - 450 588-5338

France Gibouleau - 450 588-5396

ASSOCIATION DES CRÉATEURS, ARTISTES ET ARTISANS (A.C.A.A.)

Musiciens-musiciennes, chanteurs-chanteuses, artisans-artisanes. Vous désirez joindre une association qui mettra vos talents en avant plan et vous fera connaître? Veuillez communiquer avec nous pour plus d'information sur nos activités à venir. Veuillez prendre note que certaines activités sont réservées uniquement aux membres de l'A.C.A.A.



Information : Sylvie Cloutier - 514 217-4607

CLUB OPTIMISTE

ACTIVITÉS À VENIR

Disco optimiste (7 à 12 ans)

Vendredi, le 25 janvier 2019 de 19h00 à 21h00

Vendredi, le 22 mars 2019 de 19h00 à 21h00

Au Sous-Sol de l'Église

Glissade sur tube (activité familiale)

Samedi, le 2 février 2019 à 10h00

À Saint-Jean-de-Matha

Collecte de sang Héma-Québec (18 ans et plus)

Lundi, le 1er avril 2019 de 13h00 à 19h30

À l'École Primaire Notre-Dame (cafétéria)

Rallye de Pâques (activité familiale)

Samedi, le 27 avril 2019 de 13h30 à 16h00

À l'École Primaire Notre-Dame (cafétéria)

Information : Bruno Simoneau - 450 588-2497

CLUB DE SOCCER

Le Club de Soccer de Saint-Roch-de-l'Achigan tient à vous remercier du fond du cœur pour la belle saison 2018. Nous avons eu beaucoup de plaisir à voir évoluer vos jeunes au sein de notre organisation et espérons que vous en avez eu tout autant que nous! Nous sommes déjà en mode préparation pour la saison 2019 afin de vous apporter encore plus de satisfaction. Si vous désirez vous impliquer auprès du Club, certains postes sont toujours vacants au conseil d'administration. Surveillez la page Facebook afin de connaître les dates importantes (AGA, inscriptions 2019, etc.)

Information : Josianne Chayer - 514 796-2732

GROUPE ENTRAIDE ET AMITIÉ

Le Groupe Entraide et Amitié de Saint-Roch-de-l'Achigan vous invite à participer à une activité-conférence intergénérationnelle qui aura lieu à la Salle des Comités mardi, le 12 février 2019.

Information : Denise Mailhot - 450 588-0518

COMPTOIR MINI-BUDGET

Le Comptoir Mini-Budget, situé au Sous-Sol du Vieux-Presbytère, vous informe que les prochaines ventes aux sacs se dérouleront jeudis, le 7 février 2019 et le 4 avril 2019 de 10h00 à 20h00.

Vos dons (jouets, vêtements, etc.) sont très précieux. Toutefois, il serait grandement apprécié de la part de tous et chacun, que les vêtements soient mis en sac avant d'être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet. Nous vous demandons de ne plus déposer de boîtes dans ces conteneurs.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous souhaitons un très joyeux temps des Fêtes.

Horaire pour la période des Fêtes

Fermé jeudi, le 27 décembre 2018 ainsi que jeudis, les 3 et 10 janvier 2019.

Nos bénévoles seront de retour jeudi, le 17 janvier 2019 de 13h00 à 20h00.

Information : Dany Chayer - 514 606-3269

LES SKIS FONNEUX

Encore cette année, les Skis Fonneux sont de retour avec un bel enthousiasme. Nous vous invitons à venir prendre un bol d'air frais hivernal en randonnée de ski de fond ou raquette, et ce, tout à fait gratuitement.

À chacune de vos visites, n'oubliez pas de signer le livre dans le Shak à Jean-Claude. Ce geste contribue à démontrer que ce site enchanteur est important pour les Achiganoises et Achiganois.

La Journée de la Galette se déroulera samedi, le 2 mars 2019 à compter de 11h30. Vous êtes invités à venir déguster de la galette de sarrasin si Dame Nature est de notre bord bien évidemment.

Le stationnement du site est situé près de l'usine de traitement des eaux située au 263, rue Armand-Majeau S. dans le parc industriel.

Au plaisir de vous rencontrer sur les pistes !

Information : Rémonde Allard - 450 588-4973
Céline St-André - 450-588-6180

MAISON DES JEUNES D.O. ADOS SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Mission

Permettre aux jeunes de se rencontrer afin d'établir des relations significatives avec leurs pairs ainsi qu'avec des adultes et ce, dans le but de devenir des citoyens responsables.

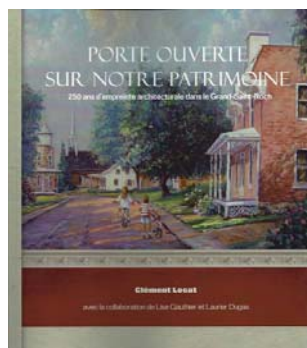
Veillez prendre note que l'horaire demeure inchangé pendant la période des Fêtes. La Maison des Jeunes D.O. Ados accueille sa clientèle du lundi au vendredi, de 18h00 à 21h00 et offre l'aide aux devoirs tous les soirs d'ouverture.

Vous avez des articles pour chats, tels que lit, nourriture, jouet et cie et vous ne savez pas trop quoi en faire! Sachez que la Maison des Jeunes D.O. Ados recueille ces objets afin de secourir et offrir une meilleure vie à nos compagnons à quatre pattes.

Viens faire ton tour ça vaut le détour !

Information : Jeannine Meunier - 450 588-6589
mdjdoados@bellnet.ca
FB / Maison des jeunes D.O. Ados

Le 16 novembre dernier, Monsieur Clément Locat en collaboration avec la Société d'histoire publiait un guide portant le titre « *Porte ouverte sur notre patrimoine, 250 ans d'empreinte architecturale dans le Grand Saint-Roch* ». L'ouvrage de 100 pages illustré en couleur est en vente au prix modique de 15\$ grâce à l'obtention d'une aide financière. Vous pouvez vous le procurer auprès de l'auteur, Monsieur Clément Locat au 450 588-2694 et auprès de Madame Lise Gauthier au 450 588-3749. Vous pouvez également obtenir cet ouvrage en vous présentant à la Mairie.



Parution du prochain Bulletin Souvenirs
Lundi, le 4 mars 2019

Information : Lise Gauthier - 450 588-3749

PAROISSE BIENHEUREUSE MARIE-ROSE DUROCHER

Horaire des messes

24 décembre 2018 : Messe de Noël – 20h00 et Minuit
25 décembre 2018 : Messe de Noël – 10h30
31 décembre 2018 : Messe de la Veille du Jour de l'An – 16h30
1^{er} janvier 2019 : Messe du Jour de l'An – 10h30
6 mars 2019 : Mercredi des Cendres
14 avril 2019 : Dimanche des Rameaux – 10h30
18 avril 2019 : Célébration du Jeudi Saint – 19h30
19 avril 2019 : Office du Vendredi Saint – 15h00
21 avril 2019 : Messe de Pâques – 10h30



LES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE

Du 11 au 15 février 2019

Horaire de la Mairie

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h15
13h00 à 16h30
Vendredi : 8h30 à 12h00

7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat
Saint-Roch-de-l'Achigan
Tél : 450 588-2326
reception@sra.quebec

Horaire de la Bibliothèque et du service Internet

Mardi : 9h30 à 12h00
13h30 à 17h00
19h00 à 21h00
Jeudi : 19h00 à 21h00

Vendredi : 9h30 à 12h00
13h30 à 17h00

Samedi : 9h30 à 12h30

31, rue Gariépy
Saint-Roch-de-l'Achigan
Tél : 450 588-5838
biblio@sra.quebec

■	Matières résiduelles
■	Matières recyclables
■	Matières organiques
■	Collecte des feuilles
■	Matières encombrantes

janvier						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Dates à retenir - Janvier 2019

1^{er} au 4 Mairie & Biblio fermées
11 Fin de la période d'inscription au concours
Wixx ton fort en famille
14 Séance du conseil municipal - 20h00
16 Date limite de dépôt pour les documents du PIIA et des dérogations
19 Wixx ton fort en famille
20 Wixx ton fort en famille

février						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Dates à retenir - Février 2019

4 Séance du conseil municipal - 20h00
13 Date limite de dépôt pour les documents du PIIA et des dérogations
28 Premier versement de taxes

mars						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Dates à retenir - Mars 2019

4 Séance du conseil municipal - 20h00
7 Cinéma de la relâche
13 Date limite de dépôt pour les documents du PIIA et des dérogations

avril						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Dates à retenir - Avril 2019

1^{er} Séance du conseil municipal - 20h00
1^{er} Début de la période régulière d'inscription au camp de jour
15 Levée de l'interdiction du stationnement de nuit
15 Retrait des abris temporaires
17 Date limite de dépôt pour les documents du PIIA et des dérogations
19 & 22 Mairie fermée
26 Fin de la période d'inscription au camp de jour

ÉDITION HIVER 2019